

VIVRE PLUS LONGTEMPS, AVOIR MOINS D'ENFANTS, QUELLES IMPLICATIONS ?

Colloque international de Byblos-Jbeil
(Liban, 10 - 13 octobre 2000)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

Quel vieillissement de la population en Algérie ?

Ouardia LEBSARI

Centre de Recherches en Économie Appliquée pour le Développement (CREAD), Alger, Algérie

Cette contribution¹ sur le vieillissement de la population en Algérie a pour origine le consensus qui se fait jour autour de l'*inéductibilité* du vieillissement de la population en Algérie. En effet, Courbage (1999) dans son étude prospective sur la population sud-méditerranéenne - algérienne comprise - mettait l'accent sur l'évolution vers le vieillissement de la population, suite à la baisse rapide de la fécondité. Cette assertion semble faire l'unanimité parmi les praticiens et chercheurs nationaux (Comité National de Population, 1998 et 2000).

Elle est aussi motivée par l'impression que beaucoup de chercheurs semblent plus insister sur les *convergences* auxquelles les sociétés humaines tendent au plan des structures socio-démographiques que sur les *divergences* qui pourraient survenir.

Elle a pour but, en examinant quelques aspects de la situation actuelle des populations âgées en Algérie, de tenter, en recourant à l'histoire, de comprendre le présent pour mettre en doute l'idée que le vieillissement se développera selon un schéma univoque.

Il faut signaler que cette contribution n'est qu'une tentative à son début. Elle se fonde, en raison de la modicité des données disponibles (données du recensement), sur une observation transversale ; la population étudiée ici est constituée par les survivants des générations nées entre la période allant du début du siècle à la fin des années 30.

1. Aperçu sur quelques aspects socio-démographiques de la population âgée.

1.1 Sa part relative à travers les recensements et sa localisation.

La part des personnes âgées au recensement de 1998 était de 6,56%, elle a donc augmenté de 0,82% en 11 ans ; elle n'a pas cependant atteint le niveau qu'elle avait en 1966 lors du premier recensement : 6,70%. Ce maximum relatif avait été atteint au recensement de 1966 du fait la surmortalité des jeunes-adultes au cours de la guerre de libération et de la présence en Europe d'une forte communauté de jeunes travailleurs qui n'a pas été prise en compte (Negadi et al., 1972). Un relèvement semble s'amorcer, après une baisse aux recensements de 77 et de 87.

TABLEAU 1 : ÉVOLUTION DE LA PART DE LA POPULATION ÂGÉE (60 ANS ET PLUS)
EN COMPARAISON AVEC LES AUTRES GRANDS GROUPES D'ÂGES

Année	< 20 ans	20- 59 ans	60 ans et +			Effectifs 60 ans +	Accr. entre RGPH
	S.M + S.F	S.M + S.F	S.M	S.F	Total		
1966	57,37	35,94	6,53	6,85	6,70	793 000	
1977	58,24	35,96	5,85	5,76	5,80	911 161	1,27
1987	55,02	39,24	5,59	5,90	5,74	1 298 083	3,60
1998	48,24	45,99	6,32	6,80	6,56	1 920 731	3,54

Source : Confectionné à partir des données figurant dans le projet de rapport national du Comité National de Population, 2000 et d'autres données de l'ONS.

¹ Les données les plus récentes que nous utilisons dans cette contribution proviennent du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat de juin 1998 (RGPH 98), que Monsieur Mohamed Boumati, Directeur Général de l'Office National des Statistiques (ONS), a eu l'amabilité de mettre à notre disposition, sous la forme de tableaux que nous avons souhaités obtenir.

La croissance en chiffres absolus de la population âgée, entre le RGPH de 1966 et celui de 1998, est de l'ordre de 1 200 000 individus. Son effectif qui était de l'ordre de 793 000 en 1966 est passé à 1 920 731 au recensement de 1998, soit 2,48 fois ce qu'il était en 1966.

En termes de croissance relative, entre 1966 et 1977, la population âgée a crû au rythme de 1,27%, très en deçà de celui enregistré par la population totale qui était de 3,2%, ce qui était prévisible en raison du rajeunissement général de la population après la guerre de libération, due au phénomène connu de reprise après une guerre. Par contre, entre 1977 et 1987, son taux était supérieur d'un demi-point ($3,60 - 3,06 = 0,54\%$) à la moyenne nationale. Enfin, entre 1987 et 1998, le taux était toujours supérieur, mais d'un peu plus d'un point ($3,54 - 2,28 = 1,26$). Mais il faudra relever, malgré cette augmentation de la croissance de la population âgée au-dessus de la croissance moyenne nationale, une tendance durant la dernière décennie à une légère baisse relative ($3,54\%$ contre $3,60\%$).

Globalement, cependant, il faudra relever que la croissance annuelle moyenne de la population âgée durant les 32 années passées (1966-1998) était de 2,79%. Comparé au taux annuel de croissance de la population dans son ensemble il s'avère plus faible, puisque ce dernier a été de 2,86%. On ne peut donc pas affirmer que le rythme d'accroissement de cette catégorie de population a été très élevé.

Le poids relatif des personnes âgées par rapport à la population totale décroît selon le degré d'agglomération de la population : il passe de 6,71% en Agglomération Chef Lieu (ACL) à 6,53% en Agglomération Secondaire (AS) et à 6,07 en Zone Éparse (ZE). Malgré une légère supériorité relative en zone agglomérée, cette population semble être répartie équitablement. On ne peut donc pas dire qu'en raison des migrations de jeunes la zone éparse est un réservoir de personnes âgées. Par rapport à leur effectif total de 1 920 731, 1 292 160 se concentrent en ACL, soit 67,3%, 286 998 se trouvent en AS, soit 14,9% et enfin 341 574 vivent en ZE, soit 17,8%. Cette concentration au niveau de l'aggloméré (ACL+AS) d'environ 82% de la population âgée, suit la concentration tendancielle de la population générale à l'œuvre en Algérie.

Cependant, une observation détaillée, par wilaya² (CNP, 2000), montre que celles du nord semblent attester une part légèrement supérieure de personnes âgées comparées à celles se situant à l'intérieur du pays. La concentration des personnes âgées régresse à mesure qu'on descend vers le Sud. Cette constatation est de nature à surprendre quand on connaît le schéma classique des mouvements migratoires. Mais peut-être faudrait-il nuancer ce constat pour certaines des wilayates du sud, notamment les régions les plus tardivement [1985] promues au rang de wilayate ? Il semblerait que plus on descend vers le sud plus les populations jeunes ont tendance à se faire recenser chez eux plutôt que dans les wilayates d'arrivée (Hadj Ali, 1995).

1.2. L'histoire des générations en présence semble lisible à travers...

1.2.1. Le rapport de masculinité

Les personnes ayant 60 ans et plus en 1998 sont celles qui appartiennent aux générations nées entre 1938 et le début du siècle. On peut distinguer grossièrement dans ces générations celles nées au début du siècle jusqu'à 1918 : les plus vieilles ; celles nées après 1918 : les plus jeunes. Ces deux grands groupes de générations ont été sollicités diversement. Les plus âgées à deux reprises : elles ont participé à la deuxième guerre mondiale (1939-1945) puis, en tant que leaders, à la guerre de libération nationale (1954-1962). Les plus jeunes dirigées par leurs aînés vont participer à la guerre de libération. Néanmoins, les générations âgées de 60 à 64 ans peuvent être considérées comme des générations charnières. Parallèlement à ces événements

² Circonscription administrative, il en existe 48 en Algérie ; l'équivalent français du département.

majeurs, il y aura l'émigration vers l'étranger d'une proportion importante de jeunes, mouvement inauguré de manière décisive par la conscription de 1916.

Ce bref retour à l'histoire des populations actuellement âgées n'est pas fortuit, il permet, en plus du rappel des événements vécus par ces dernières, de tenter de s'expliquer le type de configuration dans laquelle ils s'insèrent.

Au recensement général de la population et de l'habitat (1998), nous relevons que le rapport de masculinité de la population âgée (60 ans et plus) est dans l'ensemble de 0,95 (Tableau 2). Ce résultat était attendu en vertu de la règle universelle d'une plus grande longévité féminine. Mais si ce rapport est presque le même pour la population agglomérée, qu'elle soit dans les localités chefs lieu (0,92) ou dans celles qualifiées de secondaires (0,93), il s'inverse dans les zones classées éparées. En effet, il y a lieu de relever que les femmes ici sont moins nombreuses que les hommes (rapport de masculinité de 1,09) sauf pour le groupe 60-64 ans où elles sont légèrement plus nombreuses (0,99), pour le reste, on enregistre un déficit, avec un maximum dans le groupe 75-79 (1,24).

TABLEAU 2 : RAPPORT DE MASCULINITÉ PAR GROUPE D'ÂGE ET PAR DISPERSION AU RGPH 1998.

Groupe d'âge	Ensemble	Agg. chef lieu	Agg. second.	Zone éparse
60-64 ans	0,94	0,93	0,90	0,99
65-69 ans	0,97	0,96	0,93	1,07
70-74 ans	0,97	0,93	0,94	1,15
75-79 ans	0,98	0,92	0,98	1,24
80 ans et +	0,95	0,82	0,90	1,18
Total	0,95	0,92	0,93	1,09

Autrement dit, nous retrouvons, non seulement un déficit en femmes en milieu épars, mais aussi une présence masculine beaucoup plus forte au regard de l'histoire. En effet, les générations d'hommes dont il est question ici ont, comme il a été signalé plus haut, participé à la guerre de libération. Logiquement avec la règle d'une longévité féminine plus importante et l'idée que ce sont les hommes presque seuls qui ont participé à la guerre, le déficit en hommes aurait dû être plus important, mais l'explication à ce relatif équilibre entre sexes nous amène :

- à prendre très au sérieux la participation féminine à la guerre de libération : elles auraient payé un lourd tribut en vies du fait de leur participation active, mais elles auraient aussi accusé une surmortalité, due au contexte de guerre ;
- à émettre l'hypothèse d'un retour au pays des hommes âgés, en retraite, anciennement émigrés, ce qui expliquerait la sur-représentation masculine en milieu épars.

1.2.2 Leur intégration familiale ;

1.2.2.1. La situation matrimoniale des personnes âgées.

Il est remarquable de voir combien sont différentes les situations matrimoniales des personnes âgées selon qu'elles appartiennent à un sexe ou à un autre. Ainsi, alors que globalement les hommes sont à presque 93% mariés, les femmes ne le sont que dans une proportion d'environ 48%, soit quasiment la moitié. Les femmes sont majoritairement plutôt veuves puisqu'elles sont un peu plus de 49% à l'être, tandis que les hommes ne le sont que dix fois moins : un plus de 5%. Concernant le divorce, il est respectivement de 0,54% pour les hommes et 1,94% pour les femmes, soit 3,6 fois plus pour ces dernières, il faut cependant relever sa faiblesse dans l'ensemble (1,25). Ce taux est deux fois moindre que celui enregistré au Maroc en 1994 par la même catégorie de population : 2,4% (Azemmam, 1998).

TABLEAU 3 : SITUATION MATRIMONIALE DES PERSONNES ÂGÉES SELON LES GROUPES D'ÂGE.

Groupe d'âge	Cél.	Mar.	Div.	Veü.	N.D	Total
Hommes						
60-64	1,05	96,65	0,49	1,78	0,01	100,0
65-69	1,01	95,48	0,50	2,97	0,01	100,0
70-74	0,97	93,36	0,51	5,10	0,03	100,0
75-79	1,05	89,50	0,59	8,80	0,04	100,0
80 et +	3,46	79,15	0,69	16,54	0,13	100,0
Total	1,32	92,85	0,54	5,25	0,04	100,0
Femmes						
60-64	1,05	64,90	2,37	31,61	0,05	100,0
65-69	1,02	52,42	1,98	44,47	0,08	100,0
70-74	1,06	40,14	1,71	56,97	0,10	100,0
75-79	1,14	28,52	1,60	68,58	0,14	100,0
80 et +	2,90	20,21	1,35	75,31	0,21	100,0
Total	1,30	47,60	1,94	49,10	0,06	100,0
Ensemble	1,31	69,64	1,25	27,72	0,06	100,0

De manière générale, ces constats sont comparables, en termes de différence entre les sexes, à ceux faits par Benkhelil en 1982. Cependant, après 21 ans, on peut dire que le veuvage a diminué au profit du mariage (tableau 4).

Quant au célibat, il est faible dans l'ensemble 1,31% ; il était légèrement plus élevé au Maroc soit 1,7% en 1994 (Azemmam 1998). Il faut noter cependant que les écarts entre sexes sont beaucoup plus marqués au Maroc : 2,8% pour le sexe masculin contre 0,6% pour le sexe féminin, alors qu'en Algérie le niveau de célibat est quasiment le même, dans l'ensemble, pour les deux sexes 1,32% pour les hommes contre 1,30% pour les femmes.

TABLEAU 4 : SITUATION MATRIMONIALE DES PERSONNES ÂGÉES ENTRE 1977 ET 1998.

	Sexe masculin					Sexe féminin				
	Cél.	Mar.	Div.	Veuf	Total	Cél.	Mar.	Div.	Veü.	Total
1977*	1,2	88,2	0,8	8,9	99,6	0,8	31,8	1,5	65,0	99,2
1998	1,3	92,8	0,5	5,2	100,0	1,3	47,6	1,9	49,1	100,0

* Au recensement de 1977, la catégorie « séparé(e) » avait été utilisée ; elle regroupait, respectivement pour le sexe masculin et le sexe féminin 0,4% et 0,8% de la population âgée de 60 ans et plus.

Source : Tableau confectionné par nous à partir des données du RGPH 1977, tirées de Benkhelil (1982) et des données du RGPH 1998.

Un examen de la situation selon les groupes de générations (tableau 3) fait apparaître une accentuation des traits déjà évoqués. Ainsi, les trois quarts des femmes les plus âgées (80 ans et +) sont veuves, un cinquième d'entre elles seulement demeurent mariées, alors qu'environ quatre cinquièmes des hommes les plus âgés demeurent mariés et seulement un peu moins d'un sixième d'entre eux sont veufs. Par ces aspects, la situation matrimoniale des personnes âgées ressemble à celle connue par le passé (Benkhelil, 1982)³.

³ Il est vrai que dans le travail fait par Benkhelil, les situations matrimoniales selon les groupes de générations n'apparaissent pas puisque la population âgée dans ce travail n'a pas été éclatée par groupes de générations, il s'agissait seulement de « population âgée de 50 ans et + » et « population âgée de 60 ans et + ».

TABLEAU 5 : SITUATION MATRIMONIALE SELON LES GROUPES D'ÂGE, LE SEXE ET LA DISPERSION (%).

	Cél.	Mar.	Div.	Veü.	N.D.	Total
Masculin	Agglomération chef lieu					
60-64	1,07	96,6	0,53	1,8	0,01	100,0
65-69	1,02	95,4	0,57	3,0	0,02	100,0
70-74	0,95	93,3	0,57	5,1	0,04	100,0
75-79	1,08	89,5	0,66	8,7	0,05	100,0
80 et +	3,54	79,1	0,78	16,4	0,13	100,0
Total	1,33	92,9	0,59	5,2	0,04	100,0
Féminin						
60-64	1,11	63,1	2,9	32,9	0,05	100,0
65-69	1,08	50,3	2,3	46,2	0,09	100,0
70-74	1,08	37,8	2,0	59,0	0,11	100,0
75-79	1,19	26,5	1,8	70,3	0,16	100,0
80 et +	2,85	19,0	1,5	76,5	0,20	100,0
Total	1,33	45,5	2,3	50,8	0,10	100,0
Masculin	Agglomération secondaire					
60-64	0,9	96,9	0,5	1,7	0,03	100,0
65-69	1,0	95,6	0,4	3,0	0,01	100,0
70-74	0,9	93,7	0,5	4,9	0,03	100,0
75-79	0,9	89,9	0,6	8,6	0,04	100,0
80 et +	3,49	79,6	0,6	16,2	0,13	100,0
Total	1,3	92,9	0,5	5,3	0,04	100,0
Féminin						
60-64	0,99	65,1	1,8	32,1	0,06	100,0
65-69	0,97	52,9	1,6	44,5	0,07	100,0
70-74	1,05	40,7	1,5	56,7	0,07	100,0
75-79	1,06	29,3	1,4	68,1	0,13	100,0
80 et +	2,81	20,5	1,2	75,2	0,23	100,0
Total	1,24	47,7	1,6	49,4	0,10	100,0
Masculin	Zone éparsé					
60-64	1,11	96,6	0,4	01,9	0,02	100,0
65-69	1,04	95,7	0,4	02,9	0,02	100,0
70-74	1,14	93,3	0,4	05,2	0,02	100,0
75-79	1,05	89,3	0,4	09,2	0,03	100,0
80 et +	3,21	78,9	0,5	17,3	0,15	100,0
Total	1,34	92,7	0,4	05,5	0,03	100,0
Féminin						
60-64	0,91	72,1	1,0	26,0	0,04	100,0
65-69	0,89	60,5	0,9	37,6	0,06	100,0
70-74	0,99	49,0	0,8	49,0	0,13	100,0
75-79	1,03	36,5	0,9	61,4	0,13	100,0
80 et +	3,31	25,8	0,8	69,8	0,23	100,0
Total	1,20	56,0	0,9	41,8	0,09	100,0

Cependant un important constat doit être fait concernant le célibat aux âges très avancés (80 et +). Ce célibat est le fait de générations de femmes et d'hommes nés avant 1918. Elles apparaissent comme beaucoup plus célibataires que leurs cadettes ; un peu plus les hommes que les femmes (3,46% contre 2,9%). A l'inverse, pour les générations moins âgées, le célibat n'apparaît pas comme l'apanage d'un groupe de générations ou d'un sexe particulier. S'agissant de survivants aux grands âges, on pourrait se demander si la répartition observée traduit une situation historique ou alors une mortalité moindre que favoriserait l'état de célibat. Dans la littérature (Vallin, 1985), l'état de célibat a été identifié, au même titre que le veuvage, comme un facteur de mortalité aux grands âges par rapport à l'état de marié. En Algérie, jusqu'à l'heure actuelle, nous n'avons pas d'indices pouvant aller dans un sens ou dans un autre. Et là, l'Étude Statistique Nationale de la Population (CNRES, 1975) qui est une référence incontournable n'a pas mesuré les « effets » différentiels de la situation matrimoniale sur la mortalité.

A supposer que le célibat n'ait pas joué particulièrement un rôle protecteur, la question se pose de savoir quels auraient pu être les facteurs qui ont favorisé de tels comportements que certains jugeraient « hérétiques » au regard de l'« universalité du mariage » dans la société algérienne. S'agirait-il, pour ces générations qui ont vécu la guerre, d'empêchements au mariage ou de modes de vie largement assimilés par des catégories au nombre desquelles on pourrait trouver les anciens émigrés revenus au bercail ?

L'examen de la situation matrimoniale des personnes âgées, selon le milieu d'habitat (tableau 5), révèle aussi bien :

- des similitudes avec la configuration de 1977 (Benkhelil, 1982), quand les *résultats sont agrégés* : mariage augmentant au détriment du veuvage et du divorce au fur et à mesure du passage de l'aggloméré à l'épars, ceci pour les femmes, alors que pour les hommes la répartition sur les différentes situations matrimoniales semble indifférente au milieu d'habitat. Il n'y a cependant pas de distinctions significatives quant à la proportion de célibataires ;
- paradoxalement, des situations inédites au regard d'une *analyse éclatée* par groupe de générations. Ainsi, l'étonnant célibat des générations de 80 ans et + est plus étonnant encore, puisqu'il apparaît plus accusé en zone éparse pour les femmes. Il s'agit là d'un résultat qui mérite des recherches plus approfondies, d'autant plus que le célibat est davantage condamné en milieu rural, milieu réputé conservateur (Benkhelil, 1982).

1.2.2.2. La place de la population âgée dans la famille

Au recensement de 1998, 55,2% des personnes âgées (femmes et hommes confondus soit 1 060 273 sur leur effectif total 1 920 731) sont chefs de ménage. Par rapport aux 4 446 394 chefs de ménage recensés, la part des personnes âgées représente 24%. Malgré donc leur faiblesse relative dans la population totale (6,56%), ils représentent le quart des chefs de ménage. Cependant, alors qu'environ 90% des hommes se déclarent chefs de ménage, seules environ 22% des femmes déclarent l'être⁴. Mais il faut relever que ces proportions étaient moindres au recensement de 1987 : 83% pour les hommes et 17% pour les femmes. Cela traduit l'importance de la place dans la famille tenue par les personnes âgées. Cette place serait-elle purement symbolique : respect dû aux personnes âgées et au père en particulier (Boutefnouchet, 1982) ou tiendrait-elle, plus prosaïquement aux situations sociale et économique des jeunes : mariage très tardif si ce n'est célibat « chronique », précarité économique ? Le réalisme voudrait que la seconde hypothèse soit la plus plausible, puisque la dépendance économique des jeunes adultes est bien réelle, générant frustrations de tous ordres (Fargues, 1992).

⁴ Il est intéressant de noter qu'au Maroc l'Enquête Nationale sur la Famille de 1995, donne à peu près les mêmes proportions de chefs de ménage [respectivement 89% et 19% (Courbage, 1998)].

TABLEAU 6 : PART DES CHEFS DE MÉNAGE DANS LA POPULATION ÂGÉE SELON LE GROUPE D'ÂGE, LE SEXE ET LA DISPERSION (%)

	Ensemble			A.C.L.			A.S.			Z.E.		
	S.M.	S.F.	Total	S.M.	S.F.	Total	S.M.	S.F.	Total	S.M.	S.F.	Total
60-64	96,2	21,2	57,5	96,2	23,5	58,6	96,5	20,1	56,3	96,3	12,7	54,4
65-69	94,8	23,9	58,9	94,6	26,5	59,9	95,0	22,7	57,6	95,0	14,8	56,2
70-74	91,1	23,7	56,9	91,1	26,1	57,4	91,2	22,9	56,0	91,1	14,7	55,7
75-79	84,3	22,8	53,2	84,3	24,5	53,1	84,7	22,9	53,5	84,3	15,1	53,4
80 et +	67,6	17,0	40,8	67,5	17,8	40,2	68,0	17,8	41,6	67,7	12,1	42,2
Total	90,2	22,0	55,2	90,2	24,1	55,8	90,1	21,3	54,4	90,1	13,8	53,6

Dans l'ensemble, la place des personnes âgées du sexe masculin ne semble pas modifiée par le milieu d'habitat. Il en est autrement des femmes qui, à mesure que l'on s'éloigne de l'aggloméré, perdent le statut de chef de ménage. Cette situation des femmes s'expliquerait-elle par la plus forte part de mariées en milieu épars (voir tableau 5, supra) ?

L'examen par groupe de générations laisse apparaître que les hommes perdent leur place de chefs de ménage au fur et à mesure qu'ils avancent en âge : l'écart étant de 28,6% (96,2 - 67,6). A l'inverse, il n'apparaît pas de grands écarts entre femmes très âgées et plus jeunes : 4,2% (21,2 - 17,0). Cette situation semble partagée par les trois milieux d'habitat.

TABLEAU 7 : RÉPARTITION DES MÉNAGES DONT LE CHEF EST UNE PERSONNE ÂGÉE SELON LA TAILLE DU MÉNAGE, LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE (%)

	Taille du ménage					
	<=3	4 à 5	6 à 7	8 à 9	10 et +	Total
Masculin						
60-64	08,1	15,0	23,9	24,1	29,0	100,0
65-69	12,7	18,8	23,3	20,4	24,9	100,0
70-74	20,0	21,6	21,8	16,4	20,2	100,0
75-79	27,6	21,8	19,7	13,9	17,1	100,0
80 et +	36,4	20,4	17,0	11,9	14,3	100,0
Total	16,1	18,5	22,3	19,5	23,7	100,0
Féminin						
60-64	40,9	25,7	16,8	8,7	7,9	100,0
65-69	52,3	22,2	12,4	6,6	6,6	100,0
70-74	63,7	17,5	09,1	4,8	5,0	100,0
75-79	73,5	12,6	06,5	3,6	3,9	100,0
80 et +	80,1	09,7	05,0	2,7	2,5	100,0
Total	56,0	20,0	11,8	6,2	6,0	100,0

Par ailleurs, il faut noter que, dans l'ensemble, les ménages à la tête desquels se trouvent les hommes se distinguent de ceux qui sont dirigés par des femmes par la taille (tableau 7). Ainsi les hommes se trouvent plus souvent dans des ménages de grande taille, alors que les femmes se trouvent dans des ménages nettement plus réduits. A titre d'exemple, alors que les femmes se trouvent à 56% à la tête de ménages dont la taille est inférieure ou égale à 3 personnes, seuls 16% des hommes se trouvent à la tête des ménages de cette taille.

Mais l'observation par groupes de générations révèle que les chefs de ménage les plus âgés se concentrent dans les ménages de taille réduite, et ceci est vrai pour les deux sexes. A

l'inverse, les chefs de ménage les moins âgés se concentrent dans les ménages assez étendus. Est-ce là le signe d'un allongement de la vie des chefs de ménage se trouvant dans un ménage de taille réduite, ce qui irait dans le sens de l'idée de Mizrahi (1998), quand ils s'étonnent de voir que « *le vieillissement semble retardé lorsque la taille du ménage s'accroît* »⁵ ? Ou bien s'agirait-il tout simplement d'une autonomisation des enfants du ménage initial ?

1.2.3. Leur intégration socioculturelle et économique.

Il était évident de retrouver une aussi forte proportion d'analphabètes parmi notre population d'étude (tableau 8), en raison de l'exclusion qui a sévi durant la période coloniale. Mais il était aussi évident que l'analphabétisme était beaucoup plus répandu chez les femmes (94% contre 79%), compte tenu du schéma universel de diffusion de l'alphabétisation.

TABLEAU 8 : RÉPARTITION DES PERSONNES ÂGÉES
SELON L'INSTRUCTION, LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE (%)

	Niveau d'instruction								
	Alph.	Pri.	Moy.	Sec.	Sup1	Sup2	ill.	N.D	Total
Masculin									
60-64	7,0	11,4	3,7	1,9	1,32	0,25	74,0	0,42	100,0
65-69	6,6	9,2	2,5	1,1	0,75	0,25	79,2	0,40	100,0
70-74	6,2	7,8	2,1	0,9	0,53	0,22	82,0	0,36	100,0
75-79	5,4	6,1	1,7	0,7	0,39	0,22	85,0	0,39	100,0
80 et +	4,7	5,9	2,4	1,4	0,63	0,24	84,3	0,47	100,0
Total	6,3	8,9	2,7	1,3	0,84	0,24	79,3	0,41	100,0
Féminin									
60-64	1,5	3,5	1,1	0,5	0,20	0,23	92,6	0,32	100,0
65-69	1,3	2,6	0,8	0,3	0,12	0,23	94,4	0,34	100,0
70-74	1,2	1,9	0,6	0,2	0,11	0,23	95,3	0,36	100,0
75-79	1,2	1,4	0,5	0,2	0,09	0,23	95,9	0,44	100,0
80 et +	1,1	2,3	1,3	0,9	0,33	0,28	93,1	0,54	100,0
Total	1,3	2,6	0,9	0,4	0,17	0,24	94,0	0,37	100,0

Les groupes de générations masculines les plus jeunes attestent d'une moindre proportion d'analphabètes (74% contre 84%). A l'inverse, peu de différences sont observées entre les générations de femmes. Cependant il peut paraître étonnant de voir que les générations de femmes les plus âgées attestent d'un taux d'analphabétisme inférieur d'environ 3 points (95,9 - 93,1) à celui du groupe de générations cadettes. Serait-ce l'indice du rôle protecteur de l'instruction ? Ce serait paradoxal au regard de l'Étude Statistique Nationale de la Population (CNRES, 1975) dont un des résultats est que l'instruction ne joue aucun rôle protecteur contre la mortalité. Serait-ce plutôt « l'effet » caché d'un facteur associé à l'instruction et qui est généralement le statut social acquis grâce à l'instruction ?

Il faut rappeler que le peu de personnes âgées qui ont pu acquérir un niveau d'instruction, même modeste, ont, au lendemain de l'indépendance, été amenées à prendre des responsabilités professionnelles, ce qui les a poussés à élever le niveau de leur formation ; des formules rapides et exceptionnelles d'accès à l'enseignement supérieur ont été mises en place, ce qui expliquerait la proximité des taux entre générations.

⁵ Il est vrai, d'une part, que les contextes aussi bien économiques que socio-culturels sont différents et qu'ils pourraient interdire des abus de comparaisons, d'autre part, que le vieillissement dont traite Mizrahi est pris dans le sens d'invalidité ou de morbidité.

Seuls 39,5% (757 827 / 1 920 731) des personnes âgées perçoivent des pensions et/ou retraites, mais les situations des hommes et des femmes sont incomparables : environ 63% des hommes contre seulement 17% des femmes (tableau 9) ont accès à ce type de revenu. Il faut aussi remarquer que des situations différentielles non négligeables existent entre les générations des hommes, mais légèrement plus entre celles des femmes. Mais à l'inverse de ce qu'on pourrait croire, ce sont les plus jeunes générations qui attestent des plus faibles proportions, et ceci est valable pour les femmes et pour les hommes. S'il n'y avait l'exception⁶ constituée par le groupe de générations masculines les plus âgées (80 ans et +), on aurait pu conclure que les proportions s'affaiblissent au fur et à mesure qu'on passe des plus âgés aux plus jeunes.

TABLEAU 9 : RÉPARTITION DE LA POPULATION ÂGÉE
SELON LE GROUPE D'ÂGE, LE SEXE ET LA SITUATION INDIVIDUELLE (%)

	Actifs	Pens./ Retraités	Autres	N.D.	Total
Masculin					
60-64	27,9	54,8	17,3	0,04	100,0
65-69	17,8	65,9	16,2	0,03	100,0
70-74	12,1	70,0	17,9	0,03	100,0
75-79	9,0	69,4	21,5	0,03	100,0
80 et +	9,0	61,4	29,6	0,06	100,0
Total	18,0	62,9	19,1	0,04	100,0
Féminin					
60-64	1,7	13,0	85,3	0,04	100,0
65-69	0,9	17,1	82,0	0,04	100,0
70-74	0,6	20,0	79,3	0,07	100,0
75-79	0,4	21,8	77,7	0,08	100,0
80 et +	0,8	20,1	79,0	0,10	100,0
Total	1,0	17,2	81,7	0,06	100,0

Cette baisse des proportions pour les plus jeunes traduit-elle la tendance vers une moindre assurance des vieux jours induite par une moindre salarisation ? Il est permis de croire que non, puisque toutes les statistiques indiquent que la salarisation s'est multipliée depuis l'indépendance. L'hypothèse d'un rôle plus protecteur des retraites et pensions passées (pensions de Moudjahidine et retraites en devises) que de celles qui sont versées actuellement, compte tenu de l'inflation et de la dévaluation de la monnaie nationale, paraît plus plausible. Dans ce contexte, la proportion des hommes actifs (au sens du recensement : c'est à dire des personnes soit réellement occupées soit à la recherche d'un travail) serait vraisemblablement un indice de la précarisation des conditions de vie de la population et non d'une prolongation « volontaire » de l'activité. Notons, cependant, qu'aux recensements de 1977 et de 1987, la proportion des actifs masculins se situait autour de 17%, soit une faible augmentation en 1998 de 1%.

1.3 L'état de santé des personnes âgées.

En 1998, 23,42% de la population âgée est handicapée au sens du recensement lequel a prévu 7 rubriques de handicap (moteur, auditif, visuel, mental, polyhandicap, maladies chroniques, autres). Il s'agit donc d'une estimation subjective du handicap qui nous renseigne partiellement sur l'état de santé de la population âgée. Ainsi, environ le quart des personnes âgées se trouve dans un état de santé défaillant. Cet état de santé serait relativement moins fort

⁶ Cette exception manifesterait-elle « les restes de l'ancien mode de vie agraire » où la sécurité des vieux jours était assurée autrement, couplée à un mouvement de salarisation naissant ?

en milieu épars qu'en milieu aggloméré : 17,3% contre 25,2%, soit un écart de 8% environ. Ce résultat est surprenant lorsqu'on sait que le milieu épars est sous équipé.

TABLEAU 10 : PROPORTIONS DES « HANDICAPÉS » PARMI LA POPULATION ÂGÉE SELON LE GROUPE D'ÂGE, LE SEXE ET LA DISPERSION

Groupe d'âge	Ensemble			A.C.L.			A.S.			Z.E.		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
60-64	18,9	19,5	19,2	20,2	21,6	20,9	18,4	17,9	18,2	14,2	12,4	13,3
65-69	21,7	22,4	22,1	23,3	24,7	24,0	21,3	20,8	21,0	16,5	14,6	15,6
70-74	25,3	25,3	25,3	26,9	27,6	27,2	25,8	23,7	24,7	19,9	17,6	18,9
75-79	29,0	28,2	28,6	30,6	30,2	30,4	29,3	27,4	28,3	23,6	20,2	22,1
80 +	31,3	29,0	30,1	32,3	30,4	31,2	32,2	29,0	30,5	27,1	22,6	25,0
Total	23,4	23,4	23,4	24,8	25,6	25,2	23,6	22,2	22,9	18,6	15,6	17,3

Tels que les résultats apparaissent sur le tableau 10, on aurait tendance à croire que l'état de santé des femmes semble moins détérioré que celui des hommes (15,6% contre 18,6% en ZE, 22,2% contre 23,6% en AS) ; les hommes ne prenant l'avantage qu'en ACL : 23,4 contre 25,6%. Cependant, il faut rappeler que les femmes sont non seulement moins nombreuses en milieu épars [point 1.2.1., supra] et que la population âgée est concentrée en aggloméré (point 1.1. supra), ces deux éléments nuancent l'idée que les femmes auraient une meilleure santé dans l'ensemble. Néanmoins, il faudrait relever que les femmes ont tendance à être relativement moins atteintes que les hommes aux grands âges et cela dans tous les milieux d'habitat.

Les femmes déclareraient-elles moins que les hommes leurs problèmes de santé, sachant qu'elles ont plus d'endurance que les hommes ?

2. Conclusions et discussion.

Nous pensons que le peu de données que nous avons utilisées a permis de singulariser quelque peu la population âgée actuelle. Il est hors de doute que les groupes de générations qui vont intégrer la population âgée se distingueront de plus en plus des générations actuelles de personnes âgées.

En matière d'intégration familiale, il est vraisemblablement attendu, en raison de l'exclusion du mariage de franges de plus en plus importantes de la population des deux sexes (Hadj Ali et Lebsari, 1997), une entrée dans le « troisième âge » de proportions de plus en plus importantes de célibataires⁷, qui par voie de conséquence auraient de moins en moins la possibilité de fonder un ménage.

Par ailleurs en matière d'intégration sociale, s'il est certain que les générations à venir auront acquis plus d'instruction que leurs aînées, tout incline à penser qu'elles se retrouveront face au phénomène du déclassement⁸ ? Elles bénéficieront aussi vraisemblablement d'une couverture sociale de moins en moins répandue que pour les générations passées, compte tenu des politiques restrictives (injonctions du FMI) engagées en matière de dépenses sociales, dont les implications seront en premier supportées par les populations vulnérables, dont les personnes âgées.

⁷ Les statistiques de 1999 sur les personnes âgées dans un hospice pour hommes de l'Algérois montrent que l'écrasante majorité des pensionnaires sont célibataires : 60%, les divorcés représentant 20%. Quand on sait que le célibat masculin aux âges avancés est actuellement assez rare, on imagine le degré d'exclusion de ceux-ci.

⁸ D. Bertaux utilise l'image de l'« escalier qui s'enfonce » au sujet de la dépréciation de la valeur des diplômes et des niveaux d'instruction. Voir son article : « Pour sortir de l'ornière néo-positiviste », In : *Sociologie et sociétés*, n° 2, Oct. 1976, p. 119-133.

De cette analyse sommaire de la situation des personnes âgées en Algérie, peut-on raisonnablement projeter une structure socio-démographique qui tendra au vieillissement inéluctable ?

Tout d'abord il faut replacer la question dans le cadre duquel elle a été placée pour donner lieu au consensus sur l'*inélucltabilité* du vieillissement. Il s'agit de la transition démographique qui a été prise comme modèle pour affirmer, à la suite du constat de la baisse de la fécondité dans les pays du Sud, que la structure socio-démographique allait être bouleversée au point de ressembler à celle qui prévaut dans les pays du Nord, avec un décalage dans le temps.

Or il n'est pas évident que la baisse de la fécondité soit accompagnée nécessairement de la baisse de la mortalité ou d'un gain en espérance de vie. Tabutin (1992) notait déjà que le déclin de la mortalité, en termes d'espérance de vie, dans les pays du Sud se ralentissait de manière beaucoup plus précoce que dans les pays du Nord et « ... *il est à craindre qu'il [ce ralentissement] continue ou même s'accroisse avec les politiques d'ajustement structurel...* ». On peut aussi ajouter que Cazes (1998) semble aussi mettre en doute la baisse linéaire de la mortalité dans les pays du Sud.

Dans ces conditions, en Algérie le relatif vieillissement de la population pourrait en fait ne correspondre qu'à un vieillissement par la base, suite au déclin de la fécondité de manière brutale. Il est aussi l'expression d'un développement social passé. Quant à l'allongement de la vie qui est la condition du vieillissement par le sommet, on ne peut pas affirmer qu'il va avoir lieu au moment où les conditions sociales d'existence en Algérie tendent à se détériorer. Il y a nous semble-t-il des conditions socio-économiques préalables pour que survienne un vieillissement durable de la population.

Le vieillissement dont on ne cesse de rappeler qu'il est imminent, n'est-il pas plutôt le produit d'un discours « vieillissant » ? Il faut nous semble-t-il mener des études approfondies et pluridisciplinaires pour comprendre beaucoup mieux ce qui se profile pour l'avenir.

BIBLIOGRAPHIE.

- AZEMMAM, « Les personnes âgées au Maroc », In : *Population et développement au Maroc*, Rabat, CERED, p. 81-91.
- BENKHELIL R., 1982, *Les personnes âgées en Algérie, Condition de la vieillesse en Algérie*, INEAP, Alger.
- BOUTEFNOUCHET M., *La famille algérienne, évolution et caractéristiques récentes* 1982, Alger, SNED.
- CAZES (M.H.), 1998, « Prospective de la mortalité à partir des causes de décès à l'horizon des trente prochaines années », In : *Morbidité, mortalité : problèmes de mesure, facteurs d'évolution, essai de prospective*, (Colloque international de Sinaïa, 2-6 septembre 1996, AIDELF, Paris, AIDELF/PUF, p. 544-553.
- COURBAGE Y., 1998, « Solidarité entre générations à l'épreuve de la modernité », In : *Population et développement au Maroc*, Rabat, CERED, p. 131-141.
- COURBAGE Y., 1999, *Nouveaux horizons démographiques en Méditerranée*, Paris, INED, (Travaux et documents, 142).
- CNP (Algérie, Comité National de Population) 1999, 2000, *Rapport 1998 et projet 2000*.

- CNRES, 1975, *Étude Nationale Statistique de la Population, Résultats de l'enquête démographique, IV- Mortalité*. Oran Algérie, Commissariat National aux Recensements et Enquêtes Statistiques, (série 2, vol. 7).
- FARGUES P., 1992, « Démographie et politique dans le monde arabe », In : *Population*, 2 (47).
- HADJ ALI (D.E.), 1995, « La résidence et l'organisation familiale en milieu steppique, quelques observations », In : *Cahiers du CREAD*, 38, p. 95-109.
- HADJ ALI (D.E.), LEBSARI (O.), 1997, *Le mariage en Algérie, Entre tradition et modernisation ? Rapport de recherche*, CREAD, Alger.
- MIZRAHI (An. et Ar.), 1998, « Indicateurs de morbidité à partir des enquêtes auprès des ménages », In : *Morbidité, mortalité : problèmes de mesure, facteurs d'évolution, essai de prospective*, (Colloque international de Sinaïa, 2-6 Septembre 1996, AIDELF, Paris, AIDELF/PUF, p. 48-63.
- NEGADI (G.), TABUTIN (D.), VALLIN (J.), 1972, « Situation démographique de l'Algérie », In : *Dossiers documentaires, La démographie algérienne, 19-20*, p. 13-30 (Algérie, Ministère de l'Information et de la Culture).
- ONS, 1999, Recensement général de la population et de l'habitat 1998, Les principaux résultats du sondage au 1/10ème, Collections statistiques, 80, (Série résultats, 1), Office National des Statistiques, Alger
- TABUTIN (D.), « Un demi-siècle de transitions démographiques dans les régions du Sud », In : *Transitions démographiques et sociétés, Chaire Quételet 1992*, Institut de Démographie de l'Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Académia/L'Harmattan, p. 33-70.
- VALLIN (J.), 1985, « La mortalité différentielle », In : *Manuel d'analyse de la mortalité*, R. Pressat éd., Paris, OMS/INED, p. 61-97.